

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MAI 2018**

PRESENTS : M DELOCHE Xavier, Maire - Mme FILLION Brigitte - M GOY André - Mme OLIVIER Chantal - M DESVIGNES Jean-Luc - Mme NOIRAY Valérie, Adjoints - M BONNET René - Mme LACHENAL Hélène - M OTT Christian - Mme CATHERIN Marina - M CURSIO Franck - Mme POUCHOULIN Christine - Mme BELLEMIN MAGNINOT Véronique - Mme SARAZIN Lydie - M GONCALVES Nestor - M GEOFFRAY Fabien - Mme LAROUZEE CERVANTES Carol-Anne - M CRUIZIAT Flavien,

EXCUSES : M CRISCUOLO Philippe

ÉTAIT REPRÉSENTE : M CRISCUOLO à Mme LAROUZEE CERVANTES Carol-Anne

ORDRE DU JOUR

N° 05.2018

En début de séance, sur la question de l'enregistrement de la présente séance est formulée par un des conseiller municipal, le Maire ne donne pas suite à la demande et indique que des renseignements seront pris afin de se positionner ultérieurement.

1. Désignation du Secrétaire de Séance

En application des dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Véronique BELLEMIN secrétaire de séance

2. Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 11/4/2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité après correction de deux éléments :

- remplacement le nom de Valérie NOIRAY par André GOY page 12
- modification de l'ordre du jour pour prendre en compte l'inscription du vote de l'achat de la Licence IV

3. Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal : aucune.

DELIBERATIONS

FINANCES

DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNE

VU la délibération n° 04 du conseil municipal du 11 Avril 2018 pour l'acquisition de la Licence IV. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les modifications de crédits suivants du BUDGET COMMUNE 2018 :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentatio n de crédits	Diminution de crédits	Augmentatio n de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2313 - Travaux	7 000.00 €			
D 2051 - Concessions et Droits similaires		7 000.00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	7 000.00 €	7 000.00 €		
TOTAL GENERAL		0.00 €		0.00 €

Brigitte FILLION indique qu'elle suit les préconisations du percepteur.

Le montant tient compte du prix de la licence (5000 €) et des différents droits de mutations liés à cet acte (une première estimation est chiffrée à 1240 €).

Vote : 16 votes pour 2 absentions

AFFAIRES GENERALES

DESIGNATION DES REPRESENTANTS « MARAIS DES ECHETS »

- 1 élu et 1 agriculteur doivent être désignés.

Propositions : M. Xavier DELOCHE et M. René GEOFFRAY sont nommés à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Suite aux élections municipales du 18 mars dernier, il convient de procéder à l'élaboration d'une liste de propositions de douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

6 commissaires titulaires sont désignés par le directeur des services fiscaux avec leurs 6 commissaires suppléants sur une liste de contribuables de nationalité française, dressée par le Conseil Municipal.

La désignation des commissaires titulaires et suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et aux diverses taxes soient équitablement représentées. Ci-après la liste prévisionnelle établie par ordre préférentiel.

LISTE TITULAIRES

LISTE SUPPLEANTS

Civilité	NOM	Prénom	Civilité	NOM	Prénom
Mme	FILLION	Brigitte	M.	DESVIGNES	Jean Luc
M.	GEOFFRAY	Jean François	Mme	SARAZIN	Lydie
M.	GRANGER	Gérard	Mme	PAVIOT	Catherine
M.	NIQUE	Pierre	Mme	BELLEMIN	Véronique
M.	OTT	Christian	M.	BONNET	René
M.	GOY	André	M.	CURSIO	Franck
Mme	OLIVIER	Chantal	Mme	LAROUZEE-CERVANTES	Carole-Ann
M.	GONCALVES	Nestor	M.	TOURNY	Alain
M.	CRISCUOLO	Philippe	Mme	LACHENAL	Hélène
Mme	FAVROT	Ginette	Mme	NOIRAY	Valérie
M.	GEOFFRAY	Fabien	Mme	CARRY	Hélène
Mme	CATHERIN	Marina	Mme	CHAIGNEAU	Catherine

Il est précisé que l'ordre des suppléants respecte l'ordre des titulaires. Catherine CHAIGNEAU ne souhaitant pas faire partie de cette commission, Christine POUCHOULIN la remplace. La liste définitive sera établie par tirage au sort par la Préfecture, à partir des noms transmis par la commune. Le Conseil valide à l'unanimité les 2 listes.

SUBDELEGATION POUR LES MARCHES PUBLICS

L'accord du conseil municipal est nécessaire pour mettre en place la subdélégation du Maire à Mme Brigitte FILLION. Le conseil municipal approuve à l'unanimité sur cette autorisation.

LOCATION DE LA COUR DE L'ECOLE

Il existe une demande des habitants pour louer la cour de l'école. Un règlement est établi. Les principales règles et coûts sont énumérés par le Maire :

- location pour une demi-journée 50 €
- « pour une journée 100 €
- caution 250 €.

Il sera interdit de fumer. La location est réservée à des habitants de Tramoyes pour un vin d'honneur lors de baptême, mariage ou pour une réunion après des obsèques.

Vote : 16 votes pour - 2 votes contre

VIE MUNICIPALE

Arrivée de Flavien CRUIZAT

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES COMITES ET GROUPE DE TRAVAIL

Des habitants se sont fait connaître pour participer aux différents comités.

M. Franck CURZIO demande si un rappel est prévu dans le Petit Tramoyen notamment.
Mme Lydie SARAZIN suggère un groupe de travail sur le livret d'accueil des nouveaux habitants.

M. Xavier DELOCHE rappelle les évènements à fêter :

- les nouveaux arrivants
- les jeunes qui atteignent la majorité.

Mme Chantal OLIVIER explique la méthode : une réunion sera organisée le 03/07 pour définir les porteurs de projets.

La charte de fonctionnement des comités est soumise à l'avis des membres du conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

DEROGATIONS POUR DES INSCRIPTIONS EXTERIEURES

Mme Chantal OLIVIER propose de reconduire le mode de fonctionnement en vigueur :

Les dérogations étaient acceptées :

- selon les effectifs, pour les enfants qui habitent dans le « bassin de vie » du village (quartier du SEPEY...) qui ont toujours été scolarisés à l'école de Tramoyes
- pour les enfants dont les frères ou sœurs avaient fait l'objet de dérogations acceptées les années précédentes (obligation d'accepter toute la fratrie)

Le Maire rappelle comment fonctionnent les dérogations : le maire de la commune de départ et la directrice de l'école de départ donnent leur avis. Si cet avis est favorable, les demandes de dérogations arrivent dans la commune demandée. C'est au maire et à la directrice de statuer. M. Xavier DELOCHE prendra l'avis de la directrice de l'école, car elle dispose d'une expertise sur ce sujet.

Mme Chantal OLIVIER note beaucoup de mouvements sur les effectifs encore à ce jour.

Le Maire souhaite que la commune puisse se doter d'un outil pour anticiper ces évolutions (à partir des DIA et permis de construire par exemple). Il indique également qu'il faudra se poser la question d'une ATSEM supplémentaire si nécessaire.

La règle sur les dérogations (permises pour les enfants du « bassin de vie » et les fratries) est soumise à l'avis des membres du conseil municipal.

Vote : 16 votes pour - 3 votes contre

PROJET D'AMENAGEMENT AIRE DE JEUX DE L'ECOLE

Les élèves de CM2 ont travaillé sur un projet de jeux de cour, pour l'aménagement de la cour de l'école. Les achats des jeux seraient financés par le Sou des Ecole et la coopérative scolaire tandis que l'installation serait à la charge de la commune.

Hélène LACHENAL demande si la commune va réparer le Pont de Singe.

Valérie NOIRAY répond qu'il a déjà été réparé entre 2014 et 2017, et qu'on doit vérifier s'il doit être réparé ou enlevé.

Le projet d'aménagement de jeux de cour, avec un cofinancement, est soumis à l'avis des membres du conseil municipal qui l'accepte à l'unanimité.

URBANISME

D.I.A - PC - DP

En 2018 :

- 12 permis de construire ont été déposés, 1 refusé.
- 24 déclarations préalables,
- 1 permis de démolir (régularisation d'une démolition réalisée sans autorisation)
- 1 P.C. spécifique pour la rénovation du restaurant Plantier (rénovation des extérieurs, puis vente en lots). La pesée publique va disparaître.

Terrain Portier (ex CMD) : un P.C. est déjà délivré, un est en cours

Rue Neuve : 1 terrain divisé en 2 lots de 200 m² environ, sur lesquels la commune est tenue d'accepter les P.C.

Terrain Lavertu : Dynacité avait acheté le 1^{er} terrain et a pu acheter le second début mai 2018. L'organisme va pouvoir monter un projet, avec une déclaration d'aménagement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

REGLEMENT CANTINE

Le règlement intérieur de la cantine est légèrement revu, pour prendre en compte la suppression des TAP.

REPAS DES AINES

Le 22/06, un repas avec quelques aînés est prévu au restaurant scolaire.

DEMI-SELF

Quatre élus se sont rendus à Montanay, pour voir fonctionner le restaurant scolaire de la commune, sur la base d'un demi-self. Le service peut accueillir 110 enfants de primaire, dans une salle de 28 places en 1h15, sans équipements lourds. D'autres visites sont prévues. L'objectif est de répondre à la demande des familles sans passer par des gros investissements, tout en permettant d'avoir une fluidité dans les passages à la cantine et de libérer du personnel de salle pour qu'il soit dans la cour.

EVEIL MUSICAL

la CCMP propose de mettre en place un éveil musical si au moins 10 enfants de maternelle s'inscrivent (éveil le mardi soir, coût correspondant à l'inscription à l'école de musique). Une enquête a été soumise aux parents.

TRAVAUX ECOLE

Des travaux d'étanchéité sont prévus à l'école, les dépenses s'inscriront en investissement. Le choix du dispositif d'interphonie n'est pas arrêté, la technologie proposée risque d'être obsolète d'ici 5 à 6 ans, M. André GOY souligne qu'il n'est pas raisonnable d'investir 5 à 6000 € dans une technologie dépassée. D'autres travaux sont programmés : le désembouage des radiateurs à faire avant octobre 2018 et le nettoyage des VMC (certaines n'ayant jamais été nettoyées).

COMMISSIONS : 16 commissions se sont tenues en mai.

Commission communication :

Le Petit Tramoyen a été distribué début mai, en version papier, car de nombreux habitants l'avaient demandé. Une formation JOOMLA (site internet communal) est prévue le 6/06 pour les agents et les élus de la commission.

Commission sécurité :

M. Fabien GEOFFRAY présente l'alerte confinement à mettre en place, pour les risques

Commission Vivre Ensemble :

M. Franck CURZIO rappelle la date de la fête de la Musique : vendredi 22/06, avec une très belle affiche. Il donne rendez-vous à l'ensemble des associations le 27/06 pour recenser leurs besoins pour 2018/2019.

Commission Technique :

Mme Valérie NOIRAY présente le travail effectué par la commission technique sur l'assainissement. Notamment : 3 entreprises sont consultées pour la maintenance des installations. Le Conseil Municipal donne son accord pour que l'ouverture des offres et leur étude soient réalisées par M. GONCALVES et Mme NOIRAY. Le choix du prestataire retenu sera décidé en Commission technique et le marché signé par le Maire dans le cadre de sa délégation avant le prochain Conseil. Elle présente l'avancée du Groupe de Travail « cimetière » et explique que la reprise des concessions à perpétuité au cimetière est longue, car il faut qu'un arrêté du Maire soit prononcé et une procédure suivie pendant 3 ans préalablement.

Commission Voirie

M André GOY explique qu'un projet d'étude de voirie est en cours à la CCMP, pour la rue des Pins, du rond-point jusqu'à la route du Mas Rillier. Il rédige un « mini cahier des charges ». La commission urbanisme s'est réunie et a mis en évidence la nécessité de revoir le PLU (cf le dépôt de PC sur des parcelles très petites).

Commission culture et sport CCMP

Mme Chantal OLIVER informe d'une formation prévue pour les agents et les élus pour le réseau des bibliothèques, les 6 et 7 juin.

Commission économique CCMP

Mme Brigitte FILLION informe : un Tramoyen a fait une demande de subvention au titre du FISAC pour l'ouverture d'une boulangerie dans la commune.

M. Xavier DELOCHE propose de rencontrer les 91 chefs d'entreprise de la commune pour leur présenter le FISAC.

Personnel Administratif :

Mme Brigitte FILLION annonce le retour de Muriel DECAMP à son poste d'agent administratif au secrétariat de la mairie.

Les bureaux ont été réorganisés, tous les employés ont leurs bureaux au rez de chaussée, les adjoints et le maire occupent l'étage. Ce nouvel aménagement a été fait en concertation avec le personnel.

C.C.M.P.

Le Maire informe le conseil municipal sur les dossiers de la CCMP

- L'inauguration du FAM est prévue le 27/06
- Un projet de marche Homme / Femme est porté par la CCMP (date prévue : le 30/09)
- Le bâtiment de PHILIPS à Miribel est à vendre, la CCMP étudie l'opportunité de cet achat.

Opération tranquillité vacances :

Le Maire rappelle les modalités de cette opération. Le document est en téléchargement sur le site de la mairie, il faut ensuite s'inscrire auprès de la mairie ou de la gendarmerie

Paroisse :

Le Maire informe qu'un nouveau curé arrivera à Saint André de Corcy en septembre 2018 : Roger FUTI

Divers :

La coupure d'électricité du 29/05 est expliquée par un problème sur une ligne haute tension.

Les Journées Européennes du Patrimoine (JEP) :

auront lieu le 15/09, Valérie NOIRAY cherche à étoffer le groupe de travail sur la dernière année de commémoration du centenaire de la grande Guerre.

La séance est levée à 23h35